

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS  
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC  
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/63

**Objet : Travaux de génie civil et raccordement au réseau électrique**

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande présentée le 03/04/2026 par BSO GASCOGNE agissant pour le compte d'ENEDIS en vue d'occuper le domaine public, 75 chemin de Labeyrie afin d'effectuer des travaux de génie civil et de raccordement au réseau électrique pour la période du 07/04/2026 au 22/04/2026,

**CONSIDÉRANT** que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

**ARRETE**

**Article 1** : PARERA-SERVICES est autorisé à occuper le domaine public, 9 place Crespin afin d'effectuer des travaux de génie civil et de raccordement au réseau électrique pour la période du 07/04/2026 au 22/04/2026.

**Article 2** : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 3 avril 2026

**Le Maire**  
**Barbara NETO**

